

## CONCOURS JURIDIQUE 2022

# CATÉGORIE : RÉPERTOIRE ET MANUEL DE PRATIQUE

La Fondation du Barreau du Québec est heureuse d'annoncer la tenue du Concours juridique 2022 destiné aux auteurs d'un *ouvrage collectif* et dont les règles sont les suivantes :

### 1. OBJET

Le présent concours vise un ouvrage qui prend la forme d'un « répertoire » (dictionnaire, législation annotée pouvant inclure des formulaires ou des tables analytiques, etc.) ou d'un « manuel de pratique professionnelle » (guide pratique, etc.), écrit par une ou plusieurs personnes, en langue française ou anglaise, traitant d'un sujet de nature juridique.

### 2. ADMISSIBILITÉ

L'auteur (ou au moins l'un des coauteurs) doit être membre du Barreau du Québec, de la Chambre des notaires du Québec, de la magistrature, ou doit être professeur au sein d'une université, étudiant inscrit à une faculté de droit (y compris les étudiants en notariat) ou à l'École du Barreau du Québec.

Sont considérés aux fins du présent concours les ouvrages parus en 2020 ou 2021 (la date de l'achèvement d'imprimerie en faisant foi). Ne peut être considérée aux fins du présent concours que la première édition d'un ouvrage. Toutefois, lorsqu'un ouvrage paru pour la première fois pendant la période de référence de ce concours, soit 2020 ou 2021, fait l'objet d'une réédition ou d'une mise à jour pendant cette même période, la version la plus récente est également admissible. Peuvent également être considérés aux mêmes conditions deux ou plusieurs volumes d'un même ouvrage.

Un ouvrage déjà primé dans une catégorie ne peut en aucun cas être primé dans une autre catégorie.

Les ouvrages portant strictement sur le droit étranger sont exclus. Sont également exclus les ouvrages produits à la demande de la Fondation et les ouvrages collectifs.

### 3. PRIX

Un prix de 6 000 \$ sera décerné à l'auteur (ou aux coauteurs) de l'ouvrage primé par le jury.

Le jury peut recommander au conseil d'administration de la Fondation que le prix soit divisé entre deux ouvrages si la qualité et la pertinence le justifient.

Le jury peut également recommander au conseil d'administration de la Fondation qu'un ouvrage ne recevant pas le prix soit décerné une mention honorable.

Le prix est remis au(x) récipiendaire(s) par la Fondation au moment jugé opportun par son conseil d'administration.

### 4. PROCÉDURE

Tout auteur, coauteur, éditeur ou toute autre personne peut soumettre un ouvrage dans le cadre du concours en déposant six (6) exemplaires au bureau du secrétariat de la Fondation. Ces exemplaires demeurent la propriété de la Fondation.

La soumission est accompagnée d'une lettre de consentement de l'auteur ou de tous les coauteurs, comprenant leurs noms, coordonnées et adresses courriel. Les lettres d'appui et les lettres d'intention aux membres du jury ne sont pas retenues.

L'ouvrage doit être présenté tel qu'il a été publié. Le nom de l'auteur (ou des coauteurs), la date d'achèvement d'imprimerie ainsi que le titre de la publication doivent apparaître sur chacun des exemplaires.

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449

[www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca) - [infofondation@barreau.qc.ca](mailto:infofondation@barreau.qc.ca)

## CONCOURS JURIDIQUE 2022

# CATÉGORIE : RÉPERTOIRE ET MANUEL DE PRATIQUE

### 5. JURY

Les ouvrages soumis sont étudiés par un jury dont les membres sont désignés par le conseil d'administration de la Fondation.

Le jury se réserve la possibilité de requalifier un ouvrage soumis dans la présente catégorie au sein d'une autre catégorie du concours juridique ou d'une année subséquente.

Les membres du jury non plus que les administrateurs de la Fondation ne peuvent soumettre leur candidature dans le cadre du présent concours.

### 6. SÉLECTION

Dans son appréciation des ouvrages présentés au concours, le jury utilise les critères suivants :

- intérêt du sujet;
- exhaustivité et caractère systématique de l'exposé;
- profondeur et rigueur de l'analyse;
- apport critique;
- qualité et portée de la synthèse;
- originalité et pérennité de la contribution à la doctrine juridique;
- qualité et originalité du style;
- clarté et rigueur de la langue.

La Fondation se réserve la faculté de ne proclamer de lauréat que lorsque la qualité des ouvrages le justifie. Sa décision est rendue dans l'année suivant la date de clôture des inscriptions.

### 7. PUBLICITÉ

Le concours et ses règles sont annoncés en utilisant tous les moyens de communication à la disposition de la Fondation incluant son site web et les médias sociaux.

La Fondation fait également la promotion des ouvrages primés et ceux recevant une mention honorable en utilisant tous les moyens de communication à sa disposition, incluant son site web et les médias sociaux.

### 8. DIFFUSION

Le(s) récipiendaire(s) d'un prix ou d'une mention honorable s'engage à se rendre disponible pour présenter son ouvrage dans le cadre d'une activité organisée par la Fondation ou par un de ses partenaires.

### 9. DATE DE CLÔTURE

Les six (6) exemplaires de l'ouvrage doivent être transmis au secrétariat de la Fondation au plus tard le **4 avril 2022** à l'adresse suivante :

#### CONCOURS JURIDIQUE 2022

Catégorie « Répertoire et Manuel de pratique professionnelle »

Fondation du Barreau du Québec  
445, boulevard Saint-Laurent  
Montréal QC H2Y 3T8

Le formulaire suivant doit également être soumis au plus tard le **4 avril 2022** :  
[www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/](http://www.fondationdubarreau.qc.ca/concours-juridique-deposez-une-candidature/)

#### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Tél. : 514 954-3461 • Téléc. : 514 954-3449

[www.fondationdubarreau.qc.ca](http://www.fondationdubarreau.qc.ca) - [infofondation@barreau.qc.ca](mailto:infofondation@barreau.qc.ca)